

# « LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA PROTECTION INTERNATIONALE ET DOMESTIQUE DE LA CONNAISSANCE TRADITIONNELLE » : CAS DE PYGMES BATWA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Son excellence Monsieur le Président,  
l'Auguste Assemblée,  
Chères Soeurs et Frères Autochtone,

Notre pays la RD Congo a signée la convention sur la biodiversité qui protège toutes les valeurs traditionnels de peuple, mais l'Etat congolais ne définit pas les dispositions pour protéger le savoir traditionnel autochtone.

Les éléments du savoir traditionnel sont constitués de :

- La culture : La langue, la religion, usage en médecine traditionnelle et connaissance en plantes médicinales, les rites (danse, unitive culturelle, éducation informelle,....)
- Mode de vie : La chasse, la cueillette et le type d'habitat ,....etc
- Mode d'organisation sociale : Le système basé sur la gérontocratie : autorité assumée par les personnes les plus âgées qui est une signe de sagesse.

Les Autochtones pygmés Batwa de la RDC ne jouissent plus de droits à toutes ces valeurs traditionnels car la pratique de la plupart d'elle est interdite par la législation nationale et les praticiens sont souvent traduits en justice.

Toutes ces valeurs traditionnels qui traduisent la vie de peuples autochtones pygmés sont en voie de disparition.

Nous recommandons donc au Groupe de Travail sur les Populations Autochtones de mettre sur pied des mécanismes susceptibles d'amener les Etats à intégrer les savoirs traditionnels autochtones par ces éléments dans leurs législations nationales.

Les autochtones pygmés Batwa pourront ainsi jouir de leurs droits à la pratique de leurs savoirs traditionnels.

Présentée par :

Mme TIMANI MUSANGA

Coordinatrice Centre WANAMA BATWA  
TUUNGANE, Branche Féminine d'ACPROD